

## A) Évolution du travail portant sur les thèmes du progrès, du développement et du bien-être

1) *Quels travaux, rapports ou autres contributions ont été produits ou réalisés dans votre pays sur les sujets suivants?*

- Progrès
- Bien-être
- Bonheur
- Qualité de vie
- Développement durable
- Dépassement de la simple logique du PIB
- Bien-être / bonheur / qualité de vie / développement durable / indicateurs de progrès
- Indicateurs composites relatifs aux cinq premiers thèmes auxquels il est fait référence
- Relation entre le progrès social et les conditions individuelles
- Relation entre l'économie et l'utilisation des ressources naturelles
- Prise en compte des phénomènes environnementaux
- Prise en compte des communautés et de la vie en collectivité
- Accès des populations à l'eau potable
- Accès des populations aux services publics (éducation, santé, transport, etc.)

Au cours des dix dernières années, le Comité économique et social portugais (CES) a mené un travail approfondi sur les questions sociales qui, bien qu'il ne soit pas directement lié à la mesure du progrès, du développement et du bien-être, pourrait néanmoins se révéler utile dans le débat.

Ce travail a impliqué la conclusion d'accords entre partenaires sociaux, la présentation d'avis d'initiative et d'études, ainsi que l'organisation de conférences et de séminaires, dont certains sont mis en évidence et énumérés ci-dessous :

### i) Accords entre partenaires sociaux :

- Accord relatif à la détermination et à l'évolution du revenu minimum mensuel (*RMMG*), 2006
- Accord portant sur la réforme de la sécurité sociale, 2006
- Accord sur les orientations stratégiques en vue de la réforme de la sécurité sociale, 2006
- Accord sur la modernisation de la protection sociale par les partenaires sociaux, 2001

### ii) Avis d'initiative :

- Immigration, développement et cohésion sociale au Portugal : avis sur le projet de rapport réglementant les conditions d'entrée, de séjour, de départ et d'expulsion des étrangers du territoire portugais, 2006
- Avis d'initiative sur la responsabilité sociale des entreprises, 2003
- Étude sur la pauvreté au Portugal dans les années 1980, 2000

### iii) Conférences et séminaires :

- Renforcer la cohésion sociale, Conférence européenne co-organisée par le CES et le Conseil de l'Europe, 2009
- Égalité des chances entre femmes et hommes au travail et en matière d'emploi et de formation professionnelle, Séminaire international co-organisé par le CES, 2000

2) *Quels sont les sujets sur lesquels votre CES travaille actuellement, et qui sont liés à la mesure des progrès, du développement et du bien-être?*

Bien que ceci ne soit pas directement lié à la mesure des progrès, le CES a proposé aux partenaires sociaux nationaux deux rapports d'initiative pour 2010, qui mettent l'accent sur les questions liées au bien-être de la société. Les thèmes de ces deux rapports ont été approuvés à l'unanimité en séance plénière en juin 2010 et sont détaillés ci-dessous.

L'un des rapports vise les conséquences économiques, sociales et organisationnelles résultant du vieillissement de la population. Cette étude analysera le développement des services nécessaires pour répondre à cette demande sur le plan économique, organisationnel et de la solidarité. Elle portera également sur les rôles que doivent jouer et les synergies qui doivent être renforcées entre tous les acteurs, à savoir l'État - y compris les municipalités, le secteur privé, le secteur tertiaire et les familles. En outre, elle se penchera sur les effets sur l'économie et sur le marché du travail du développement potentiel d'une gamme d'activités liées à la fourniture de services de soins à cette population.

Le deuxième rapport proposé vise à promouvoir le débat sur la compétitivité des villes, la cohésion sociale et l'aménagement du territoire, et à encourager le développement d'instruments de politique dans ces domaines pour traiter des questions telles que la planification, la réhabilitation et la gouvernance urbaines, ainsi que des inégalités sociales dans les zones urbaines et périurbaines.

3) *Sur quels sujets votre CES sera-t-il amené à travailler à l'avenir, en matière de mesure du progrès, du développement et du bien-être ?*

Voir la réponse à la question 2).

4) *Si vous ne travaillez pas sur des sujets liés à la mesure des progrès, du développement et du bien-être, ou si vous n'avez pas encore envisagé cette possibilité, êtes-vous néanmoins intéressé à le faire dans un avenir proche ? Et si oui, sur quels sujets exactement ?*

Voir la réponse à la question 2).

## **B) L'intérêt national porté à ce domaine**

5) *Quel est l'intérêt porté par votre institution aux différents thèmes liés à la mesure du progrès, du développement et du bien-être?*

Selon la disponibilité des ressources et après approbation de ses membres, le CES souhaiterait développer les travaux dans les domaines énumérés dans la réponse 6).

6) *Parmi les domaines visés, lesquels vous intéressent le plus, actuellement ou dans un avenir proche ?*

Le CES est particulièrement intéressé par le débat relatif au dépassement de la simple logique du PIB et au développement d'indicateurs individuels / composites permettant de mesurer le bien-être, le bonheur, la qualité de vie, le développement durable et le progrès.

7) *Quel est l'intérêt porté par la société civile aux différents thèmes relatifs à la mesure du progrès, du développement et du bien-être? Percevez-vous une forte demande de la société civile*

*de travailler sur ces questions ?*

Après l'approbation unanime en séance plénière des deux rapports d'initiative mentionnés à la question 2), et bien que ceux-ci ne soient pas directement liés à la mesure des progrès, le CES estime néanmoins que cela pourrait constituer un indicateur de l'intérêt des partenaires sociaux et des organisations de la société civile pour les questions couvertes par cette enquête.

### **C) Les propositions en ce qui concerne l'avenir du travail dans le domaine de la mesure des progrès, le développement et le bien-être**

8) *Quels sont les principaux défis et les principales applications pratiques auxquels vous vous attendez ?*

La mesure du progrès, du développement et du bien-être est confrontée à plusieurs défis liés à sa crédibilité, à sa faisabilité et à son application pratique. Par conséquent, cet exercice devrait rassembler le consensus le plus large possible parmi les partenaires sociaux et les organisations de la société civile et se fonder sur des données exactes, accessibles et scientifiquement fondées facilitant les comparaisons chronologiques ainsi que l'analyse comparative par pays.

Pour l'application pratique, les indicateurs utilisés doivent être sensibles à l'impact des politiques afin de permettre le suivi dans le temps, de responsabiliser les représentants politiques et de promouvoir une prise de décisions fondée sur des preuves. En outre, ils doivent être compréhensibles, afin d'aider les décideurs et les citoyens à comprendre la société et à faire des choix éclairés sur la direction dans laquelle ils veulent aller.

En ce qui concerne les indicateurs à développer, il existe plusieurs possibilités, qui devraient être analysées en termes d'avantages et d'inconvénients. Si l'objectif est d'étendre les comptes économiques traditionnellement basés sur le PIB pour englober les aspects environnementaux et sociaux, nous devons être conscients des difficultés d'expression de certains regroupements en termes monétaires. Cette approche a déjà été développée et ses aspects non économiques n'ont pas toujours reçu l'attention voulue.

D'autre part, si le but est de se concentrer sur l'élaboration d'un indicateur composite rassemblant des informations à large échelle en une seule mesure, qui pourrait remplacer l'utilisation du PIB, nous devons être prudents en ce qui concerne la sélection des données et des coefficients de pondération utilisés pour regrouper les résultats, sinon les comparaisons entre pays pourraient être trompeuses.

Une troisième possibilité serait de définir un ensemble d'indicateurs clés couvrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux, au lieu d'une mesure globale unique. En application de cette option, les décideurs seraient responsables du choix des indicateurs qui les intéressent le plus parmi un éventail de possibilités. Ceci pourrait constituer une approche plus raisonnable même si l'on ne fournit pas une seule mesure largement reconnue.

9) *Quelles sont les dimensions que vous considérez comme particulièrement importantes pour la mesure du progrès social, du développement et du bien-être ?*

Parmi les dimensions que le CES considère comme formant partie intégrante du progrès social, du développement et du bien-être, les dimensions suivantes pourraient être mises en évidence :

- Participation économique et sociale des citoyens : il s'agit de l'autonomie des personnes et elle dépend, entre autres, de leurs compétences et de leur accès à l'emploi (indicateurs possibles : taux d'emploi, taux de chômage, niveau d'éducation, départ prématuré de l'école).
- Équité et accès des personnes / ménages aux ressources matérielles (indicateurs possibles : coefficient de Gini, inégalité de la répartition des revenus).

- État de santé de la population (indicateurs possibles : espérance de vie, perception de son propre état de santé, taux de mortalité infantile).
- Cohésion sociale : elle se rapporte à plusieurs aspects, à savoir la satisfaction de vivre moyenne, la qualité de vie et la qualité de la démocratie (indicateurs possibles : taux de population à risque de pauvreté, accès aux services publics, temps de loisirs, qualité de l'environnement, intégrité physique de la population / niveaux de criminalité, efficacité du gouvernement, niveaux de corruption).

10) *Avez-vous des suggestions, des propositions ou de bonnes pratiques à présenter dans le cadre de la mesure du progrès, du développement et du bien-être concernant les indicateurs à utiliser, la présentation des résultats sous la forme d'un tableau de bord, etc. ?*

En plus des indicateurs possibles mentionnés dans la réponse 9), le CES estime que les indices composites déjà mis au point par des organisations fiables devraient être pris en compte dans le développement de nouveaux indicateurs, même s'ils ont besoin d'une réorganisation afin de prendre en compte la disponibilité de nouveaux renseignements et de répondre à certaines de leurs critiques. Ces indices comprennent :

- L'Indice de Développement Humain (IDH) qui a été élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement, dans ses rapports sur le développement humain et constitue une statistique composite qui utilise un ensemble d'indicateurs de la santé, de l'éducation, du niveau de vie et du PIB pour mesurer le développement humain.
- L'Empreinte écologique qui est un indice large (généralement basé sur les statistiques publiques des Nations Unies) qui mesure le pouvoir de l'homme sur les écosystèmes de la Terre par rapport à la capacité de la planète à se régénérer. En utilisant cette évaluation, il est possible d'estimer quelle surface de la Terre serait nécessaire pour subvenir aux besoins de l'humanité étant donné un certain mode de vie.
- Les Épargnes véritables qui ont été élaborées par la Banque mondiale pour évaluer la durabilité d'une économie. Les épargnes nationales sont recalculées en prenant en compte la valeur de la variation nette des actifs contribuant au développement (actifs produits, ressources naturelles, qualité de l'environnement, ressources humaines et actifs étrangers).

11) *Avez-vous des suggestions, des propositions ou de bonnes pratiques à présenter dans le cadre de la mesure du progrès, du développement et du bien-être afin de garantir la consultation ou la participation de la société civile dans l'avancement de ce travail ?*

Des indicateurs plus rationnels permettant de mesurer le progrès, le développement et le bien-être pourraient aider la société à atteindre des objectifs plus pertinents avec moins de ressources. Le CES a tendance à croire qu'au niveau national, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile seraient intéressés à participer, s'ils percevaient la crédibilité du processus et s'ils étaient consultés en amont lors de la sélection d'indicateurs clés. Il s'agit d'une procédure politique qui devrait être réalisée de manière démocratique, afin d'assurer une légitimité aux indicateurs, et qui devrait impliquer non seulement les acteurs mais aussi les gouvernements et l'opposition.

Au niveau européen, une participation véritable et en amont des partenaires sociaux et des organisations de la société civile devrait reposer sur des mandats forts conférés par les secteurs représentés, afin de faire respecter la légitimité du processus et de renforcer leur engagement. Les actions en matière de communication pourraient être poursuivies pour aider les partenaires sociaux européens à comprendre les défis communs auxquels ils sont confrontés, à savoir la crise économique actuelle, le chômage, les déficits publics, la mondialisation croissante, le vieillissement des sociétés, les inégalités de revenus, la pauvreté et l'exclusion sociale et l'intégration des migrants. Ces initiatives devraient viser une sensibilisation à l'importance de la

contribution des partenaires sociaux dans le processus d'adoption, par les autorités, de décisions étayées.